

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 5 JUIN 2012

Consultation publique :

À 18h30, s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur les projets suivants, à savoir :

Projet de Règlement numéro 058-02-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone agricole Ag-184-1 à même une partie de la zone Ag-184 et y permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues

Requérant : Ville des Brownsburg-Chatham

Localisation : montée Byrne

Nature : Afin de créer une nouvelle zone agricole Ag-184-1 à même une partie de la zone Ag-184 et y permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues

Projet de Règlement numéro 058-03-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de revoir les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation

Requérant : Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : Projet Rai

Nature : Afin de revoir les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation

Projet de Règlement numéro 058-04-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin d'agrandir la zone Vi-119 à même la totalité des zones Vi-118, Vi-120 et Vi-121 et y permettre l'usage de commerce d'hébergement moyen et d'y édicter des dispositions particulières

Requérant : Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : Projet Rai

Nature : Afin d'agrandir la zone Vi-119 à même la totalité des zones Vi-118, Vi-120 et Vi-121 et y permettre l'usage de commerce d'hébergement moyen et d'y édicter des dispositions particulières

Monsieur le maire, Georges Diné, appuyé par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme expliquent les projets de règlements et répondent aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h30.

Quatre (4) personnes étaient présentes.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 5 JUIN 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 5 juin 2012, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général, greffier et trésorier;

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***

17 personnes et 2 journaliste de la télévision communautaire étaient présents dans la salle des délibérations.

- 4. Période de questions***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2012
7. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de mai 2012

94 489,98 \$
8. Dépôt par le directeur général, greffier et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 30 mai 2012

Chèques : 183 339,85 \$ + Paiement par Internet :
101 950,96 \$ = 285 290,81 \$
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 mai 2012
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de mai: 1 860 762 \$
Valeur pour l'année 2012 : 4 308 804 \$
 - Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2012

13 interventions
3 interventions (entraïdes)
 - Registres comparatifs du site de matériaux sec

Revenus journaliers - Mai 2012 – Annuel 2012

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1. Adoption du règlement d'emprunt numéro ____-2012, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 767 394\$, aux réseaux d'aqueduc et d'égout, l'installation de borne sèche, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable la mise aux normes des stations de pompage #1 et #2 ainsi que la réfection d'un barrage servant à la prise d'eau potable de la Ville, remplaçant et abrogeant les règlements 179-2011 et 179-01-2011
- G.2 Adoption du règlement numéro 170-06-2012 modifiant le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l'article 5 concernant la tarification des terrains de tennis et de volley-ball

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.3** Avis de motion – Adoption du règlement numéro ____-2012 remplaçant et abrogeant le règlement numéro 157-2010 et ses amendements ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses
- G.4** Résolution visant à abolir partiellement le caractère de rue sur 0,9 km de la rue Roland-Cadieux (Lots 328, 315 Ptie, 315-11 Ptie, 327-1 Ptie, 330 Ptie et 331 Ptie du Canton de Chatham)
- G.5** Avis de motion – Adoption du règlement numéro ____-2012 pour la réfection de certaines voies de circulation
- G.6** Location et vente de biens immobiliers à la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil (MRC) – Autorisation de signature
- G.7** Renouvellement d'une entente entre la Ville de Brownsburg-Chatham et le *Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs* (MDDEP) – Obtention d'un droit de passage en vue d'utiliser un puits d'observation de l'eau souterraine - Autorisation de signature
- G.8** Nomination d'un maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2012
- G.9** Autorisation d'effectuer une demande auprès du Registraire des entreprises du Québec pour la constitution de la « Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham » en personne morale sans but lucratif
- G.10** Subvention 2012 – Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham
- G.11** Renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Brownsburg-Chatham et le centre de tri « Tricentris » pour la période 2012-2017

RESSOURCES HUMAINES

- G.12** Abolition du poste du directeur du Service des loisirs
- G.13** Modification à la résolution 12-05-121 afin d'ajuster le salaire des sauveteurs conformément à une augmentation de 2%
- G.14** Réorganisation administrative / ajustement salariale du directeur général, greffier et trésorier

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS

- L.1** Autorisation d'un budget de 3000 \$ pour la réalisation d'une soirée « Brownsburg-Chatham en Blues » le 25 août 2012 au centre-ville
- L.2** Loisirs Saint-Michel, Wentworth-Nord – Demande de commandite – Activités spéciales
- L.3** La Légion Royale Canadienne de Brownsburg-Chatham – Demande d'aide financière – Événement spécial

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du second projet de Règlement numéro 058-02-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone agricole Ag-184-1 à même une partie de la zone Ag-184 et y permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues
- U.2** Adoption du second projet de Règlement numéro 058-03-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de revoir les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation
- U.3** Adoption du second de projet de Règlement numéro 058-04-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin d'agrandir la zone Vi-119 à même la totalité des zones Vi-118, Vi-120 et Vi-121, y permettre l'usage d'hébergement moyen et y édicter des dispositions particulières
- U.4** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-007 – 20, montée Cushing – Monsieur André Taillefer
- U.5** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-008 – 518, rue Saint-Patrick – Monsieur Jacques Robertson
- U.6** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2012-00011 – Création des lots 5 061 810 et 5 061 811 du cadastre du Québec
- U.7** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de construction numéro 2012-00107 – Lot numéro 4 234 725 en territoire rénové

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

U.8 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2012-00013 – Création des lots 5 030 004 et 5 030 005 du cadastre du Québec

U.9 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture visant la propriété du 827, chemin de la Carrière, soit la relocalisation du cimetière existant de la communauté religieuse et la construction d'une église sur les parties des lots 783 et 786 du cadastre du canton de Chatham

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

T.P.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités

T.P.2 Résultats d'appel d'offres public pour l'achat d'une rétrocaveuse- Décision

T.P.3 Résultats de la soumission par invitations pour un appareil multi-fonction pour le Service administratif de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'achat

T.P.4 Résultats de la soumission par invitations pour l'abrasif d'hiver 2012-2013 – Autorisation d'achat

T.P.5 Résultats de l'appel d'offres public pour des services professionnels pour la fourniture de plans et devis pour le projet de réhabilitation de certaines routes sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Octroi de mandat

T.P.6 Résultats de l'appel d'offres public pour des travaux d'aménagement d'aires de jeux au parc Roland-Cadieux – Octroi de mandat

T.P.7 Résultats de l'appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver – Octroi de mandat

T.P.8 Résultats de l'appel d'offres public pour la réfection des postes de pompes 1 et 2 – Octroi de mandat

T.P.9 Document d'appui pour demande de permission de voirie – dossier de la réfection des stations de pompage 1 et 2

T.P.10 Résultats de l'appel d'offres public pour les Services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et potable sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Octroi de mandat

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- T.P.11** Autorisation de dépense à même le fonds de roulement pour l'achat et l'installation d'une clôture de sécurité autour de l'usine de filtration – 300, rue Woodland
- T.P.12** Autorisation d'implantation d'un système d'information téléphonique – Services sécurité et urgence
- T.P.13** Modification du caractère actuel de la rue Roland-Cadieux pour devenir sentier pédestre et cyclable
- T.P.14** Autorisation de mandat d'honoraires professionnels – Évaluation préliminaire incluant les plans

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.** *Correspondance*
- 10.** *Dossiers des membres du Conseil municipal*
- 11.** *Varia*
- 12.** *2^{ième} période de questions*
- 13.** *Levée de la séance*

12-06-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter deux (2) points à l'ordre du jour (Varia), à savoir :

- Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour représenter la ville auprès de la Commission des relations du travail
- Ministère des Transports du Québec – Réparation de la route 327

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter deux (2) points à l'ordre du jour, à savoir :

- Résolution visant à abolir partiellement le caractère de rue sur 0,9 km de la Montée Byrne, 0,3 km de la Montée Cushing et 0,4 km de la rue Roland-Cadieux (Lots 328, 315 Ptie, 315-11 Ptie, 327-1 Ptie, 330 Ptie et 331 Ptie du Canton de Chatham)
- Résultats de l'appel d'offres public pour des services professionnels pour la fourniture de plans et devis

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

pour le projet de réhabilitation de certaines routes sur
le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham –
Octroi de mandat

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de supprimer un (1) point à
l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-008 – 518, rue Saint-Patrick – Monsieur Jacques Robertson

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge
Riendeau et il est résolu :

QUE les points suivants soient ajoutés à varia, à savoir :

- Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour représenter la ville auprès de la Commission des relations du travail
- Ministère des Transports du Québec – Réparation de la route 327

QUE les points suivants soient reportés, à savoir :

- Résolution visant à abolir partiellement le caractère de rue sur 0,9 km de la Montée Byrne, 0,3 km de la Montée Cushing et 0,4 km de la rue Roland-Cadieux (Lots 328, 315 Ptie, 315-11 Ptie, 327-1 Ptie, 330 Ptie et 331 Ptie du Canton de Chatham)
- Résultats de l'appel d'offres public pour des services professionnels pour la fourniture de plans et devis pour le projet de réhabilitation de certaines routes sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Octroi de mandat

QUE le point suivant soit supprimé, à savoir :

- Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-008 – 518, rue Saint-Patrick – Monsieur Jacques Robertson

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications
apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 19h05 à 19h12 : Des contribuables posent des questions sur un dossier et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**12-06-162 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU 7 MAI 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**12-06-163 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 mai 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**12-06-164 ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS PAR
FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION
POUR LE MOIS DE MAI 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de mai 2012, au montant de 94 489,98 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 30 mai 2012

*Chèques 183 339,85 \$ + Paiement par Internet 101 950,96 \$
= 285 290,81\$*

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 mai 2012

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois de mai : 1 860 762 \$
Valeur pour l'année 2012 : 4 308 804 \$*

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2012

*13 interventions
3 interventions (entraide)*

- Registres comparatifs du site de matériaux secs :

Mensuel (mai 2012) – Annuel 2012 – Revenus journaliers

GESTION ET ADMINISTRATION

12-06-165

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 189-2012, DÉCRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 767 394 \$, AUX RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT, L'INSTALLATION DE BORNE SECHE, L'AGRANDISSEMENT ET LA MISE AUX NORMES DE LA CAPACITE DU RESERVOIR D'EAU POTABLE LA MISE AUX NORMES DES STATIONS DE POMPAGE #1 ET #2 AINSI QUE LA REFECTION D'UN BARRAGE SERVANT A LA PRISE D'EAU POTABLE DE LA VILLE, REMPLAÇANT ET ABROGEANT LES REGLEMENTS 179-2011 ET 179-01-2011

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors de la séance ordinaire du 7 mai 2012 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté le 6 décembre 2010 la planification et le budget du Programme Triennal d'Immobilisation 2011, 2012 et 2013 (PTI 2011-2012-2013), lesquels prévoyaient entre autre des travaux d'infrastructures liés aux réseaux d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Ville ainsi que l'installation de divers équipements et appareils pour augmenter l'efficacité de l'opération de ces réseaux, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable, la réfection d'un barrage servant à la prise d'eau potable de la Ville, incluant les frais incidents tels que les honoraires professionnels, frais de financement et les coûts d'autres travaux incidents (Voir Annexe « A »);

ATTENDU QUE ces travaux doivent être entrepris dans les plus bref délais et qu'ils ont fait (ou font) l'objet d'analyse, d'estimations budgétaires et de préparation de plans et devis par une firme de génie conseil lorsque requis;

ATTENDU QUE le résultat d'analyses, d'études et d'autres travaux effectués antérieurement en 2009 et 2010 ont démontré la nécessité et l'urgence de procéder puisque leurs reports ou leur annulation peut affecter la sécurité ainsi que la qualité de vie de l'ensemble des citoyens sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir de l'article 117 du chapitre 26 des lois de 2009;

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme « *TECQ* » le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), a consenti à la Ville l'octroi d'une subvention du gouvernement du Québec sur une période de quatre années dont une partie au montant de 1 636 421 \$ sera en 2012 et 2013 pour les travaux à réaliser et qu'il y a lieu de se prévaloir de cette aide financière et de décréter l'exécution de ces travaux;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 12-05-162 dûment adoptée, à une séance extraordinaire, du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 23 mai 2012, autorisant la signature d'une entente entre la Ville de Brownsburg-Chatham et l'entreprise « Orica Canada inc » dans le but de réaliser lesdits travaux, laquelle entente fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1 :

Le Conseil municipal est autorisé à procéder aux travaux d'agrandissement et de mise aux normes du réservoir d'eau potable près de l'usine de filtration et d'installation de bornes sèches, de réfection des stations de pompage #1 et #2, la réfection d'un barrage servant à la prise d'eau potable de la Ville ainsi que des frais incidents, d'honoraires professionnels et de financement selon l'estimation des coûts préparée par le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Allard et révisée par le directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, en date du 24 avril 2012 lequel, estimé a été complété selon les renseignements fournis par les firmes d'ingénieurs « *Leroux, Beaudry, Hurens et Associés Inc.* » (LBHA) et « *Soconex Entrepreneur général inc.* » lorsque requis, lesquelles estimations des coûts et description de la nature des travaux font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 :

Aux fins d'acquitter le coût desdits travaux décrits à l'Article 1, le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 767 394 \$ et à emprunter jusqu'à concurrence de ce montant pour un terme de 20 ans.

ARTICLE 3 :

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie des dépenses décrétées par le présent règlement et plus particulièrement un montant de 1 636 421 \$ de la subvention obtenue dans le cadre du programme « TECQ » du MAMROT, tel qu'il appert de la lettre du 12 juillet 2011, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

Le Conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 4 :

ARTICLE 4.1:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 16.06% de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du secteur « Chatham » desservis par le réseau d'égout, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-06-166

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 170-06-2012
MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 170-2010 DE
TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU
ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR
MODIFIER L'ARTICLE 5 CONCERNANT LA
TARIFICATION DES TERRAINS DE TENNIS ET DE
VOLLEY-BALL**

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification ;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 170-2010, soit son article numéro 5 ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par madame la conseillère Paule Blain Clotteau lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 7 mai 2012 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie l'article numéro 5 du règlement 170-2010 en le remplaçant par le suivant :

LOCATION - TERRAIN DE BALLE-MOLLE

La tarification pour la location du terrain de balle-molle est la suivante :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Terrains de balle-molle :

Baseball mineur et organismes communautaires :	Gratuit
Ligues pour adultes sur semaine :	75\$ par équipe pour la saison
Tournoi :	100\$ par jour
Location occasionnelle :	
Résidant :	Gratuit
Non résidant :	40\$ / l'heure

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Georges Dincl
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Le Directeur général, greffier et trésorier

Avis de motion :	Le 7 mai 2012
Adoption du règlement :	Le 5 juin 2012
Affiché et publié :	Le 14 juin 2012

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ___-2012 REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 157-2010 ET SES AMENDEMENTS AYANT POUR OBJET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ___-2012 POUR LA RÉFECTION DE CERTAINES VOIES DE CIRCULATION

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-06-167

**LOCATION ET VENTE DE BIENS IMMOBILIERS A LA
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
D'ARGENTEUIL (MRC) – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-10-402 adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham le 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT les motifs ayant présidé à l'appui de cette résolution;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées liées aux ventes projetées pour les motifs retenus en raison d'ententes antérieures prises par la Ville vis-à-vis de tiers;

CONSIDÉRANT le désir pour la MRC d'Argenteuil, face à ces difficultés, de plutôt louer à long terme la terre Smith pour les fins envisagées, mais d'acquérir néanmoins la terre MTQ;

CONSIDÉRANT le projet de bail préparé par M^e Yves Sabourin, notaire à Lachute, lequel rencontre en substance la position de la Ville lors de l'adoption de la résolution susdite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte de louer à la MRC d'Argenteuil la terre Smith à l'exception des parcelles déjà louées à Louis Guay et/ou Michel Guay et/ou Ferme Michel Guay, et de vendre à la MRC d'Argenteuil la terre MTQ, le tout selon le loyer, la durée, le prix et les conditions énoncées audit projet de bail préparé par M^e Yves Sabourin, notaire, et joint à la présente résolution comme si ici récépissé au long;

QUE le Maire, monsieur Georges Diné et le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant soient autorisés à signer ledit bail et ledit acte de vente pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham;

QUE ladite résolution numéro 10-10-402 soit rescindée en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-06-168

**RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE ENTRE LA
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET LE
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) –
OBTENTION D'UN DROIT DE PASSAGE EN VUE
D'UTILISER UN Puits D'OBSERVATION DE L'EAU
SOUTERRAINE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler une entente de collaboration avec le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP) ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente de collaboration est pour l'obtention par le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP) d'un droit de passage sur une parcelle de terrain sise sur la propriété de la Ville de Brownsburg-Chatham sur le lot 4423822 de la Ville de Brownsburg-Chatham, en vue d'utiliser un puits d'observation des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des dispositions qui seront contenues dans l'entente à être signée avec le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP) et s'en déclarent satisfaits ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet de l'entente à être signée avec le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-06-169

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLEANT POUR LES
MOIS DE JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE
2012**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner, tous les quatre (4) mois, un conseiller comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible, participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne monsieur le conseiller Serge Riendeau, à titre de maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2012.

La conseillère madame Paule Clotteau demande le vote pour cette résolution :

Pour :
Louis Quevillon
Richard Boyer
Jean-Claude Lalonde
Serge Riendeau

Contre :
Paule Clotteau
André McNicoll

Adoptée à la majorité

12-06-170

**AUTORISATION D'EFFECTUER UNE DEMANDE
AUPRES DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU
QUEBEC POUR LA CONSTITUTION DE LA
« FONDATION DU MAIRE DE BROWNSBURG-
CHATHAM » EN PERSONNE MORALE SANS BUT
LUCRATIF**

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Lavallée, citoyenne et femme d'affaires de Brownsburg-Chatham, a déposé à la Ville de Brownsburg-Chatham, le 2 décembre 2011 un projet intitulé « La fondation du Maire de Brownsburg-Chatham » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit projet ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le projet de ladite fondation vise à la mise en place et à la réalisation d'initiatives locales activées par des organismes locaux ou par les différentes instances de la Ville, pour supporter et dynamiser la vie communautaire au sein des quatre groupes de notre communauté, à savoir : La petite enfance, les adolescents, les adultes et les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la « Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham » sera une fondation publique de charité constituée sans intention de faire quelconque gain pécuniaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à procéder à une demande auprès du Registraire des entreprises du Québec, et ce, afin d'obtenir une lettre patente constituant en personne morale en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies la « Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham », conditionnellement à ce que quatre (4) des administrateurs soient nommés par la Ville et que le point « 2 – Emprunt » des *Autres dispositions* soit supprimé.

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim, à effectuer un paiement de 157 \$, toutes les taxes applicables incluses pour donner effet à ladite demande.

Adoptée à l'unanimité

12-06-171

SUBVENTION 2012 – MAISON DES JEUNES DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de supporter financièrement la Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham dans leur mission d'animation et d'encadrement des jeunes de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes a déposé comme demandé leur rapport annuel, leur programmation et leurs statistiques de participation;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une maison de jeunes assure souvent l'accessibilité à des services et à des programmes visant à soutenir les jeunes dans leur difficulté et à favoriser leur participation sociale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 25 000 \$ à cet organisme, pour l'année 2012 conditionnellement à ce qu'il remette leur rapport financier annuel et s'engage à tenir des activités dans le secteur St-Philippe au cours de la prochaine année.

Adoptée à l'unanimité

12-06-172

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET LE CENTRE DE TRI « TRICENTRIS » POUR LA PERIODE 2012-2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le protocole d'entente entre la Ville de Brownsburg-Chatham et le centre de tri « Tricentris » ;

CONSIDÉRANT QUE le centre de tri « Tricentris » a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des dispositions qui seront contenues dans le protocole d'entente à être signé avec le centre de tri « Tricentris » et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du protocole d'entente à être signé avec le centre de tri « Tricentris », et ce, pour la période 2012-2017.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné ainsi que le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

12-06-173

ABOLITION DU POSTE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur au Service des loisirs est vacant depuis le départ à la retraite du directeur dudit Service en avril 2010;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'un organigramme a été déposé en mai dernier par la direction générale et que celui-ci indique la nomination d'un chef du Service loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de procéder à l'abolition du poste de directeur du Service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité

12-06-174

MODIFICATION A LA RESOLUTION 12-05-121 AFIN D'AJUSTER LE SALAIRE DES SAUVETEURS CONFORMEMENT A UNE AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM

CONSIDÉRANT QUE résolution 12-05-121 qui procédait à l'ajustement des salaires horaires pour les salariés étudiants pour la saison estival 2012;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée en lien avec le salaire des sauveteurs de plage pour le camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 11-06-161, le salaire des sauveteurs était de 15,00 \$ / heure en 2011;

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum est passé de 9,65\$ / heure à 9,90 \$ /heure en mai 2012 pour une augmentation de 2.59%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de procéder à l'ajustement du salaire des sauveteurs de plage de 15,00\$/heure à 15,40\$ / heure.

Adoptée à l'unanimité

12-06-175

REORGANISATION ADMINISTRATIVE / AJUSTEMENT SALARIALE DU DIRECTEUR GENERAL

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse organisationnelle et le nouvel organigramme adopté;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et trésorier assume la charge du greffier de la Ville depuis le 8 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE les activités et les services du greffe occasionneront inévitablement une charge supplémentaire de travail;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'ajustement du salaire annuel du directeur général, greffier et trésorier et de le fixer à cent six mille dollars (106 000\$) et ce rétroactivement au 1^{er} avril 2012.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS

12-06-176

AUTORISATION D'UN BUDGET DE 3000 \$ POUR LA REALISATION D'UNE SOIREE « BROWNSBURG-CHATHAM EN BLUES » LE 25 AOUT 2012 AU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE pour une quatrième année consécutive, les organisateurs du festival Lachute en Blues tiendront leur événement les 24, 25 et 26 août prochain à Lachute;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs souhaitent présenter une soirée de spectacles au centre-ville de Brownsburg-Chatham dans le cadre de ce festival, le 25 août 2012;

CONSIDÉRANT le succès remporté par les années passées pour ce festival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, autorise les organisateurs en collaboration avec les autorités de la Ville à tenir au centre-ville de Brownsburg-Chatham, une soirée « Brownsburg-Chatham en Blues ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses pour un montant de 3000 \$ provenant du budget *Fêtes et festivals* provenant du poste budgétaire numéro (02-720-00-447).

Adoptée à l'unanimité

12-06-177

LOISIRS SAINT-MICHEL, WENTWORTH-NORD – DEMANDE DE COMMANDITE – ACTIVITES SPECIALES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de commandite des Loisirs Saint-Michel, et ce, afin d'organiser une journée d'activités pour les enfants et une autre journée pour les aînés;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Brownsburg-Chatham sont invités à assister à ces activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une aide financière de 100,00 \$ aux Loisirs Saint-Michel pour la tenue desdites activités.

Adoptée à l'unanimité

12-06-178

LA LEGION ROYALE CANADIENNE DE BROWNSBURG-CHATHAM – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – ÉVENEMENT SPECIAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de 25,00 \$ de la *Légion Royale Canadienne* pour le tenue d'un événement spécial;

CONSIDÉRANT l'importance de venir en aide aux organismes sur notre territoire et ce, afin de promouvoir les divers événements qui y ont lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une aide financière à la *Légion Royale Canadienne*, au montant de 25,00 \$, toutes les taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12-06-179

ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT NUMERO 058-02-2012 AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE CREER UNE NOUVELLE ZONE AGRICOLE AG-184-1 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE AG-184 ET Y PERMETTRE L'USAGE D'ENTREPOSAGE DE BATIMENTS SERVANT A LA RECREATION ET DE VEHICULES RECREATIFS SUR ROUES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mai 2012;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 juin 2012 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à autoriser, sur les parties de lots 223 et 224 du cadastre du canton de Chatham, l'entreposage de bâtiments servant à la récréation (cabanes à pêche) en plus de permettre le remisage de véhicules récréatifs sur roues (roulottes) du camping municipal et ce, de manière saisonnière, soit durant la période dite "hors saison" uniquement;

ATTENDU QUE l'usage d'entreposage visé est classé sous la catégorie d'usage Communautaire récréatif (p1);

ATTENDU QUE la prise d'eau potable et son réservoir et l'élément épurateur desservant le camping municipal sont déjà implantés sur les parties de lots 223 et 224;

ATTENDU QUE l'entreposage sera un service en complément de ceux déjà offerts sur et par le camping municipal et viendra ainsi bonifier les services rendus aux utilisateurs du camping et des pourvoiries qui sont implantées sur les rives de ce même site durant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant une nouvelle zone agricole Ag-184-1 à même une partie de la zone Ag-184, le tout tel qu'illustré sur le plan BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partir intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant la zone Ag-184-1, à la suite de celle de la zone Ag-184, et en y ajoutant sous l'usage principal «p1) – communautaire récréatif», et en y édictant une disposition réglementaire sous l'onglet «Usage spécifiquement permis ou exclu», une note (c) à la suite de la note b) et se lisant comme suit :

«(c) : dans cette zone, sous p1, est autorisé l'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues»

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, MAP
Le directeur général, greffier et trésorier

Avis de motion : 7 mai 2012
Adoption du projet : 7 mai 2012
Adoption du 2^e projet : 5 juin 2012
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

12-06-180

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT
NUMERO 058-03-2012 AMENDANT LE REGLEMENT
NUMERO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE,
AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS
PARTICULIERES ENCADRANT UN PROJET INTEGRE
D'HABITATION**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mai 2012;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 juin 2012 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement permet de revoir les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll, et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, en abrogeant l'article 224, de la section 12.1, en le remplaçant par ce qui suit :

224 PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION

Lorsque prévue à la grille des usages et normes, la construction de bâtiments regroupés en projet intégré comportant, sur un même emplacement, plusieurs bâtiments et une utilisation commune de certains espaces récréatifs et de stationnement est autorisée aux conditions suivantes.

Le découpage intérieur des parties privatives d'un lot développé sous forme de projet intégré doit comporter des lignes rectilignes sans courbures. Par contre, la forme du découpage intérieure revient au choix du requérant.

Les superficies des espaces réservées aux parties communes peuvent être retranchées d'une ou de plusieurs parties privatives. Cela pourrait avoir comme effet de diminuer la superficie des parties privatives en deçà de la superficie exigée pour chacun des lots de construction.

224.1 Généralités

Un plan d'aménagement détaillé, comportant la localisation des bâtiments, leur hauteur, les dimensions, le détail architectural, les espaces libres, les allées véhiculaires, les espaces de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les aires d'entreposage des déchets domestiques, les servitudes passives et actives, les services d'aqueduc et d'égouts, la ligne des hautes eaux des cours d'eau, les lacs ou milieux humides, s'il y a lieu, doit être soumis préalablement à toute demande de permis et ce, conformément au présent règlement.

224.2 Nombre de bâtiments

Tout projet intégré doit comprendre un minimum de 4 bâtiments résidentiels.

224.3 Usages permis

À moins d'indication contraire à la grille des usages et des normes, seuls les usages résidentiels autorisés à la grilles des usages et des normes sont permis à l'intérieur d'un projet intégré.

224.4 Espace naturel

Une superficie minimale d'espace naturel de 20% doit être conservée pour l'ensemble du projet. De plus, pour les lots de construction, la superficie minimale d'espace naturel sera de 40 %, celle-ci devra être préservée et entretenue.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

224.5 Implantation

La distance minimale entre 2 bâtiments comprenant des unités d'habitation ne peut être inférieure à 7 mètres.

Malgré le paragraphe précédent, lorsque l'emplacement occupé par le projet intégré n'est pas desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout, la distance entre 2 bâtiments d'habitation ne peut être inférieure à 10 mètres.

Aucun bâtiment principal ne peut être situé à plus de 20 mètres de l'aire de stationnement destinée à desservir les usagers de ce bâtiment ou de cette unité d'habitation.

224.6 Accès

Chaque bâtiment principal doit être accessible depuis la rue par des allées d'accès carrossables de sorte que chaque bâtiment soit accessible aux véhicules d'urgence.

L'aménagement des allées d'accès doit répondre aux normes suivantes :

- a) largeur minimale : 4 mètres pour une voie unidirectionnelle et 7 mètres pour une voie bidirectionnelle;
- b) distance minimale entre l'allée et l'entrée du bâtiment ou de l'unité d'habitation : 2 mètres;
- c) rayon de virage minimal : 5 mètres;
- d) surface de gravier, pavée ou asphaltée.

224.7 Pente maximale

La pente de toutes les rues doit être adaptée au terrain, mais elle ne doit pas être inférieure à 0,5%, ni supérieure à 12%, sauf pour une longueur maximale de 150 mètres où elle pourra atteindre 15%. Une distance d'au moins 150 mètres doit être respectée entre chaque section de rue dont la pente excède 12%. La pente est mesurée sur des intervalles de 30 mètres. Une combinaison de pentes et de courbes accentuées doit être évitée.

La pente d'une rue dans un rayon de 30 mètres d'une intersection ne doit pas dépasser 3% dans les 15 premiers mètres à partir de la limite de l'emprise qui l'intercède et 8% pour les 15 mètres suivants.

Dans les rayons de virage des culs-de-sac, la pente ne doit pas être supérieure à 5%.

Aucune rue ne peut être construite sur un terrain dont les pentes moyennes transversales sont supérieures à 25% mesurées sur 200 mètres.

Tous les raccords entre des pentes, des courbes ou des intersections doivent assurer un champ de vision d'au moins 60 mètres.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

224.8 Normes relatives au lotissement

a) Terrain desservi

Sur un terrain desservi occupé par un projet intégré d'habitations, la superficie totale et les dimensions du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure à la superficie et aux dimensions prescrites à la grille des usages et des normes.

b) Terrain partiellement desservi

- 1) Terrain situé à plus de 300 mètres d'un lac ou à plus de 100 m d'un cours d'eau ou milieu humide :

Sur un terrain partiellement desservi occupé par un projet intégré d'habitations, situé à plus de 300 mètres d'un lac ou à plus de 100 mètres d'un cours d'eau ou milieu humide, la superficie totale du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure au résultat obtenu en multipliant le nombre de bâtiments principaux projetés par une superficie minimale de terrain de construction de 2 500 mètres carrés. Les dimensions (largeur et profondeur) ne doivent pas être inférieures à celles prévues à la grille des usages et normes.

Pour les terrains partiellement desservis, l'occupation comprendra un nombre maximal de 4 logements à l'hectare.

- 2) Terrain situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 m d'un cours d'eau ou milieu humide :

Sur un terrain partiellement desservi occupé par un projet intégré d'habitations, situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou milieu humide, la superficie totale du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure au résultat obtenu en multipliant le nombre de bâtiments principaux projetés par une superficie minimale de terrain de construction de 2 500 mètres carrés. Les dimensions (largeur et profondeur) ne doivent pas être inférieures à celles prévues à la grille des usages et normes.

Pour les terrains partiellement desservis, l'occupation comprendra un nombre maximal de 2,5 logements à l'hectare.

c) Terrain non desservi

- 1) Terrain situé à plus de 300 mètres d'un lac ou à plus de 100 m d'un cours d'eau ou milieu humide :

Sur un terrain non desservi occupé par un projet intégré d'habitations, situé à plus de 300 mètres d'un lac ou à plus de 100 mètres d'un cours d'eau ou milieu humide, la

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

superficie totale du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure au résultat obtenu en multipliant le nombre de bâtiments principaux projetés par une superficie minimale de terrain de construction de 4 000 mètres carrés. Les dimensions (largeur et profondeur) ne doivent pas être inférieures à celles prévues à la grille des usages et normes.

Pour les terrains non desservis, l'occupation comprendra un nombre maximal de 2,5 logements à l'hectare.

2) Terrain situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 m d'un cours d'eau ou milieu humide :

Sur un terrain non desservi occupé par un projet intégré d'habitations, situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou milieu humide, la superficie totale du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure au résultat obtenu en multipliant le nombre de bâtiments principaux projetés par une superficie minimale de terrain de construction de 4 000 mètres carrés. Les dimensions (largeur et profondeur) ne doivent pas être inférieures à celles prévues à la grille des usages et normes.

Pour les terrains non desservis, l'occupation comprendra un nombre maximal de 2,5 logements à l'hectare.

3) Terrain situé dans une zone villégiature

Sur un terrain non desservi situé dans une zone villégiature et occupé par un projet intégré d'habitations, la superficie totale du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure au résultat obtenu en multipliant le nombre de bâtiments principaux projetés par une superficie minimale de terrain de construction de 4 000 mètres carrés. Les dimensions (largeur et profondeur) ne doivent pas être inférieures à celles prévues à la grille des usages et normes.

Pour les terrains non desservis, l'occupation comprendra un nombre maximal de 2,5 logements à l'hectare.

d) Bande de terrain minimale en partie commune

Une bande de terrain d'une largeur de 3 mètres, mesurée à la limite de l'emplacement, doit être conservée en partie commune sur l'ensemble du périmètre de l'emplacement ou de l'ensemble du projet.

224.9 Architecture des bâtiments

Les revêtements extérieurs des bâtiments principaux et accessoires doivent être similaires entre eux en termes de matériaux, de formes et de couleur utilisés.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, MAP
Le directeur général, greffier et trésorier

Avis de motion : 7 mai 2012
Adoption du projet : 7 mai 2012
Adoption du 2^e projet : 5 juin 2012
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

12-06-181

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-04-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE VI-120 A MEME UNE PARTIE DES ZONES VI 118, VI-119 ET VI-121 Y PERMETTRE L'USAGE D'HEBERGEMENT MOYEN ET Y EDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIERES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mai 2012;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 juin 2012 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE suite à des commentaires formulés lors de la consultation publique, des modifications sont été apportées au projet de règlement afin de revoir le découpage de la zone visée Vi-120;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à édicter des dispositions réglementaires afin d'encadrer les nouvelles constructions résidentielles et celles liées à la récréation dans ce secteur de même que de permettre l'usage d'hébergement moyen;

ATTENDU QUE cette requête s'inscrit dans une démarche de développement de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en agrandissant la zone villégiature Vi-120 à même une parties des zones Vi-118, Vi-19 et Vi-121, le tout tel qu'illustré sur le plan BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone villégiature Vi-120, en y ajoutant l'usage «hébergement moyen» sous l'usage «C11-Commerce d'hébergement» et en y édictant une disposition réglementaire sous «Usage spécifiquement permis ou exclu» au point c), à la suite du point b), la note suivante :

«c) uniquement permis «hébergement moyen».

Le «c)» apparaît à la grille sous les «Usages et constructions autorisés».

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone villégiature Vi-120, en y ajoutant une disposition réglementaire liée à l'usage «h5 – projet intégré d'habitation» sous «Dispositions spéciales» au point (2), à la suite du point (1), la note suivante :

«(2) article 224 – Projet intégré d'habitation».

Le «(2)» apparaît à la grille sous «Dispositions spéciales».

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 5

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, greffier et trésorier

Avis de motion : 7 mai 2012
Adoption du projet : 7 mai 2012
Adoption du 2^e projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

12-06-182

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO DM-2012-007 – 20, MONTEE CUSHING – MONSIEUR ANDRE TAILLEFER

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-007 présentée par monsieur André Taillefer pour la propriété du 20, montée Cushing, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un garage détaché d'une superficie de 85,93 mètres carrés au lieu de 75,00 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation pour un garage détaché situé dans une zone à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan du garage détaché;
- Certificat de localisation et son plan préparés par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 14 904, dossier numéro 10168, en date du 26 janvier 2012.

ATTENDU QUE cette requête vise à régulariser la construction d'un garage détaché construit sur un lot résidentiel dans la zone agricole;

ATTENDU QUE le garage détaché est implanté sur un lot de vaste superficie (plus de 30 arpents) situé dans la zone agricole et hors d'un périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du garage détaché s'agencera à celui de la résidence et sera de même nature sur toutes ses façades;

ATTENDU QUE le garage détaché proposé vise à avoir un espace supplémentaire de rangement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'un garage détaché est autorisé comme bâtiment accessoire à une résidence et vise un usage de nature privée uniquement;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

Que le Conseil municipal accepte, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-007 présentée par monsieur André Taillefer, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété du 20, montée Cushing, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage détaché d'une superficie de 85,93 mètres carrés au lieu de 75,00 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation pour un garage détaché situé dans une zone à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

QUE cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

- Le revêtement extérieur du garage détaché s'agencera à celui de la résidence et devra être de même nature sur toutes ses façades».

Adoptée à l'unanimité

12-06-183

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMERO 2012-00011 – CREATION DES LOTS 5 061 810 ET 5 061 811 DU CADASTRE DU QUEBEC

ATTENDU QUE monsieur Gerald Tomalty a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 061 810 et 5 061 811 du cadastre du Québec (en territoire touché par la rénovation cadastrale) à partir des parties de lots 688 et 766 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 4362, minute 15051, en date du 27 avril 2012, lequel plan est joint à l'annexe 1;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 061 810 représente le nouveau lot où la résidence est implantée et le lot 5 061 811 est le lot de la terre agricole, tous deux étant localisés sur le chemin de la Carrière;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale est rendu possible en raison de la décision numéro 76045-218558 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 981,15 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Richard Boyer se retire de la table du conseil pour le point suivant.

12-06-184

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMERO 2012-00107 – LOT NUMERO 4 234 725 EN TERRITOIRE RENOVE

ATTENDU QUE monsieur Scott Taylor et madame Geneviève Lefebvre ont déposé une demande de permis de construction numéro 2012-00106 visant une propriété sur la rue Binette et destinée à la construction d'une résidence unifamiliale ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le terrain d'accueil de la nouvelle construction était formé du lot distinct 803-33 et d'une partie du lot 803 du cadastre du canton de Chatham et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 4 234 725 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE, selon les termes de la section 3 du Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, une des conditions préalables à l'émission d'un permis de construction est le paiement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux du lot 4 234 725 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 192,58 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Description des travaux» de la demande de permis de construction visé, joint à l'annexe 1.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Richard Boyer réintègre son siège à la table du conseil.

12-06-185

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMERO 2012-00013 – CREATION DES LOTS 5 030 004 ET 5 030 005 DU CADASTRE DU QUEBEC

ATTENDU QUE l'entreprise Hydro-Québec a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 030 004 et 5 030 005 du cadastre du Québec (en territoire touché par la rénovation cadastrale) à partir du lot 4 459 294 (parties des lots 430 et 425 et des lots 427 et 428 du cadastre du canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10 206, minute 2417, en date du 7 mars 2012, lequel plan est joint à l'annexe 1;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 030 004 est destiné à la construction d'une résidence unifamiliale qui sera située sur la route des Outaouais et le lot 5 030 005 est un lot résiduel non conforme qui sera joint ultérieurement à une autre propriété;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent de cette session. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 31 830,00 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » de la demande de permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

12-06-186

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE UNE UTILISATION A UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE VISANT LA PROPRIETE DU 827, CHEMIN DE LA CARRIERE, SOIT LA RELOCALISATION DU CIMETIERE EXISTANT DE LA COMMUNAUTE RELIGIEUSE ET LA CONSTRUCTION D'UNE EGLISE SUR LES PARTIES DES LOTS 783 ET 786 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire, Greek Orthodox Diocese of Toronto (Canada), afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la relocalisation du cimetière existant de la communauté religieuse et la construction d'une église située sur les parties des lots 783 et 786 du cadastre du canton de Chatham;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone agro-forestière Af-149;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation de la propriété dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au dossier numéro 76045-250889, le 17 novembre 1997 rendait une décision afin d'y agrandir un monastère et d'y installer un cimetière sur une partie du lot 783 du cadastre du canton de Chatham, représentant une superficie de 4 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le puits actuel desservant en eau potable la communauté religieuse est situé à proximité du cimetière existant;

CONSIDÉRANT QU'une source d'eau à grand débit a été découverte et creusée à proximité du cimetière existant, celui-ci n'est plus utilisé pour ce motif;

CONSIDÉRANT QUE de manière préventive afin de ne pas contaminer le puits, les religieuses ont cessé l'utilisation du cimetière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de relocaliser le cimetière dans un endroit plus approprié sur le site de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs priorisent un déplacement du cimetière sur une parcelle de terrain à l'extérieur de la superficie de 4 hectares autorisée en 1997 car les demandeurs privilégie une zone boisée et en friche;

CONSIDÉRANT QUE la localisation projetée du cimetière, comprenant l'implantation d'un hangar, est indiqué comme étant la « Parcelle « J » » au plan préparé par monsieur René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous sa minute 10 497, dossier numéro 6 449, en date du 23 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la localisation de l'église projetée est indiquée comme étant la « Parcelle K » » au plan préparé par monsieur René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous sa minute 10 497, dossier numéro 6 449, en date du 23 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE les religieuses constituant cette commune exercent la culture biologique et qu'elles le font sur les plus grandes superficies possibles, incluant la superficie de 4 hectares autorisée à d'autres fins que l'agriculture en 1997;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture visant la propriété du 827, chemin de la Carrière, soit la relocalisation du cimetière existant de la communauté religieuse et la construction d'une église sur les parties des lots 783 et 786 du cadastre du canton de Chatham.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

12-06-187

PROGRAMME D'AIDE A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITES

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) a versé une compensation de 194 330 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes, l'annexe « B » dument complétée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par l'assistante-trésorière, madame Josée Turpin, ainsi que de ses recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham informe le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité

12-06-188

RESULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UNE RETROCAVEUSE- DECISION

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public pour l'achat d'une rétrocaveuse par le biais du système électronique d'appel d'offres (seao), en décembre 2011;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2012-2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham n'entend pas prioriser pour l'année en cours, 2012, l'achat d'une nouvelle machinerie du type rétrocaveuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham reporte l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse ultérieurement, selon les priorités;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, Monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier, à retourner auprès des soumissionnaires, les dépôts de garantie demandés lors du processus d'appel d'offres public.

Adoptée à l'unanimité

12-06-189

RESULTATS DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR UN APPAREIL MULTI-FONCTION POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT une démarche de soumission par invitations pour un appareil multi-fonction pour le service administratif de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que les deux propositions obtenues se sont avérées conformes, à savoir :

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Soumissionnaire	Type de machinerie	Prix à l'achat	Mensualités proposées (crédit-bail)	Total de financement s'il y a lieu
CT Copieur (Juteau Ruel)	Canon IRAc7055	22 707,56\$	454,15\$ sur 60 mois	27 939,00\$
	Contrat d'entretien annuel moyen (basé sur 100 000 copies noires et blanches uniquement)			900,00\$ plus taxes
Équipement de bureau Robert Légaré Ltée	Kyocera 5550CI	12 641,50\$ plus taxes	251,05 \$ sur 60 mois	15 073,00\$
	Contrat d'entretien annuel moyen (basé sur 100 000 copies noires et blanches uniquement)			900,00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse suivant la disparité des prix entre les deux soumissionnaires, les résultats d'analyse obtenus furent concluants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la proposition du plus bas soumissionnaire conforme pour l'achat d'un appareil multi-fonction pour le service administratif de la l'Hôtel de Ville auprès de l'entreprise Équipement de bureau Robert Légaré Ltée au montant de 12 641,50\$ incluant toutes les taxes applicables ainsi que le contrat d'entretien annuel selon les modalités de la proposition; soit 0,009\$ pour chaque copie en noir et blanc et 0,065 pour chaque copie couleur, plus taxes;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, pour et au nom de la Ville, Monsieur René Tousignant, directeur général, trésorier et greffier, à faire les démarches nécessaires auprès de PNC finances, en faveur d'une méthode de financement de l'appareil multi-fonction, de crédit-bail, un taux de financement de 4,764%.

Adoptée à l'unanimité

12-06-190

**RESULTATS DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS
POUR L'ABRASIF D'HIVER 2012-2013 –
AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT un processus de soumissions par invitation effectué;

CONSIDÉRANT QUE huit (7) entreprises spécialisées dans le domaine ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont répondu et se sont avérées conformes;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises se sont désistées;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT les résultats de la soumission par invitations retenue, à savoir :

« *Émile Foucault Exc. Inc.* » :
44 840,00 \$ taxes incluses
Le plus bas soumissionnaire conforme,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour l'achat, la livraison et la préparation de plus ou moins 4000 tonnes métriques d'abrasif d'hiver, soit « *Émile Foucault Exc. Inc.* », pour un montant de 44 840,00 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

12-06-191

RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX AU PARC ROLAND-CADIEUX – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel d'offres a été lancé pour des travaux d'aménagement d'aires de jeux au Parc Roland-Cadieux;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus; à savoir :

Émile Foucault Excavation inc	70 989,01\$
Bernard Paysagiste Inc	74 960,25\$
Les Entreprises V.G. Inc.	87 389,97\$

CONSIDÉRANT que les prix soumis obtenus sont tous conformes et respectent le budget préliminaire prévu pour l'accomplissement des travaux;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des résultats, par la chargée de projet, architecte paysagiste mandatée dans le dossier, Madame Karyne Ouellet, de l'entreprise, KAP, il y a lieu d'accepter, la plus basse soumission conforme, Émile Foucault Excavation inc, pour une montant total incluant les taxes de 70 989,01\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de travaux d'aires de jeux au Parc Roland-Cadieux auprès du plus bas soumissionnaire conforme, Émile Foucault Excavation Inc., au montant de 70 989,01\$, toutes taxes incluses, et ce payable à même l'excédent de fonctionnement affecté qui concerne le programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

12-06-192

**RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR
L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – OCTROI DE
MANDAT**

CONSIDÉRANT un appel d'offres public lancé par le biais du système électronique d'appel d'offres (seao);

CONSIDÉRANT que le déneigement des secteurs de Pine Hill, Dalesville et du Lac Carillon est une dépense importante;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus, d'un seul soumissionnaire, pour le secteur du Dalesville et du Lac Carillon :

T & W Seale

SECTEUR DALESVILLE – LAC CARILLON			DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE & ÉPANDAGE D'ABRASIFS			
SAISON	Kilomètres	Prix Kilomètres	Total avant les taxes	T.P.S.	T.V.Q.	Grand total
2012-2013	52,480 km	4 110,00	215 692,80	10 784,64	21 515,36	247 992,80
2013-2014	52,480 km	4 225,00	221 728,00	11 086,40	22 117,37	254 931,77
2014-2015	52,480 km	4 335,00	227 500,80	11 375,04	22 693,20	261 569,04
OPTIONNEL 2015-2016	52,480 km	4 455,00	233 798,40	11 689,92	23 321,39	268 809,71
OPTIONNEL 2016-2017	52,480 km	4 585,00	240 620,80	12 031,04	24 001,92	276 653,76

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

CONSIDÉRANT les résultats obtenus pour le secteur de Pine Hill;

Les Entreprises Carl Séguin inc.

SECTEUR PINE HILL			DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE & ÉPANDAGE D'ABRASIFS			
SAISON	Kilomètres	Prix Kilomètres	Total avant les taxes	T.P.S.	T.V.Q.	Grand total
2012-2013	27,016 km	3 400,00	91 854,40	4 592,72	9 152,48	105 609,59
2013-2014	27,016 km	3 550,00	95 906,80	4 795,34	9 566,70	110 268,84
2014-2015	27,016 km	3 625,00	97 933,00	4 896,65	9 768,82	112 598,46
OPTIONNEL 2015-2016	27,016 km	3 825,00	103 336,20	5 166,81	10 307,79	118 810,79
OPTIONNEL 2016-2017	27,016 km	4 000,00	108 064,00	5 403,20	10 779,38	124 246,58

Démolition Lacasse inc.

SECTEUR PINE HILL			DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE & ÉPANDAGE D'ABRASIFS			
SAISON	Kilomètres	Prix Kilomètres	Total avant les taxes	T.P.S.	T.V.Q.	Grand total
2012-2013	27,016 km	3 495,00	94 420,92	4 592,72	9 152,48	105 609,59
2013-2014	27,016 km	3 582,00	96 771,31	4 795,34	9 566,70	110 268,84
2014-2015	27,016 km	3 672,00	99 202,75	4 896,65	9 768,82	112 598,46
OPTIONNEL 2015-2016	27,016 km	3 856,00	104 173,70	5 166,81	10 307,79	118 810,79
OPTIONNEL 2016-2017	27,016 km	4 048,00	109 360,77	5 468,04	10 908,74	125 737,55

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de déneigement tel que les clauses du devis de l'appel d'offres et les prix obtenus des deux plus bas soumissionnaires conformes selon les secteurs :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Filtrum inc. 455 760,90 \$

Norclair inc. 459 850,56 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des résultats, par l'ingénieur mandaté dans le dossier, monsieur Pascal Rochette, de la firme, « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » (LBHA)., il y a lieu d'accepter, la plus basse soumission conforme, à savoir, l'entreprise « Automation RL inc », pour un montant total incluant toutes les taxes applicables de 349 110,09 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des postes de pompage 1 et 2, ne peuvent être réalisés conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro XXX-2012 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 767 394 \$, aux réseaux d'aqueduc et d'égout, l'installation de borne sèche, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable la mise aux normes des stations de pompage #1 et #2 ainsi que la réfection d'un barrage servant à la prise d'eau potable de la ville, remplaçant et abrogeant les règlements 179-2011 et 179-01-2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de réfection des postes de pompage 1 et 2 auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise « Automation RL inc », au montant de 349 110,09 \$, toutes les taxes applicables incluses, le tout, conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt y référant, par le ministère concerné.

Adoptée à l'unanimité

12-06-194

**DOCUMENT D'APPUI POUR DEMANDE DE
PERMISSION DE VOIRIE – DOSSIER DE LA
REFECTION DES STATIONS DE POMPAGE 1 ET 2**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer d'une demande de permission de voirie auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'exécuter les travaux de réfection des stations de pompage 1 et 2;

CONSIDÉRANT l'emplacement des deux stations de pompage existantes, actuellement dans l'emprise, notamment de la route du Canton (148) et de l'Autoroute 50;

CONSIDÉRANT que la nature des stations de pompage est d'utilisation et d'implantation permanente;

CONSIDÉRANT que dans les conditions actuelles, une installation dans une emprise ne peut se traiter par servitude;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation en demandant une permission de voirie pour occupation permanente à durée indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les démarches de document d'appui pour fins de demande de permission de voirie auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), le tout afin de régulariser une situation existante et ainsi permettre la réfection des dites installations.

Adoptée à l'unanimité

12-06-195

AUTORISATION DE DEPENSE A MEME LE FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE CLOTURE DE SECURITE AUTOUR DE L'USINE DE FILTRATION – 300, RUE WOODLAND

CONSIDÉRANT le nouvel emplacement du parc de planche à roulettes, situé à quelques mètres de l'usine de filtration, 300 rue Woodland;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer une clôture afin de ceinturer le terrain de l'usine de filtration afin d'améliorer la sécurité des lieux ainsi que la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'une recherche de prix a été effectuée auprès d'entreprises spécialisées dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Les Clôtures C&G Mondial au montant de 8 024,45 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est payable à même le fonds de roulement de la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la dépense pour une clôture ceinturant l'usine de filtration située au 300, rue Woodland, auprès de l'entreprise, Les Clôtures C&G Mondial, au montant de 8 024,45 \$, toutes les taxes applicables incluses, le tout payable à même le fonds de roulement de la Ville, laquelle dépense sera remboursable sur une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-06-196

AUTORISATION D'UNE DEPENSE A MEME LE FONDS DE ROULEMENT POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION TELEPHONIQUE – SERVICES SECURITE ET URGENCE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer les procédures de transmission des avis lors d'urgence ou de messages ciblés à un certain groupe de la population;

CONSIDÉRANT QU'actuellement les frais reliés à la distribution des avis, notamment, lors d'ébullition d'eau potable, sont élevés puisqu'ils sont distribués selon la méthode du porte-à-porte;

CONSIDÉRANT QUE selon le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, reconnaît la méthode d'avis par système d'information téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE plus de la majorité des municipalités du Québec procèdent de cette façon afin de rejoindre la population visée par un avis;

CONSIDÉRANT la proposition de deux entreprises reconnues dans le domaine dans la province du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une seule d'entre-elle ne fait pas de télémarketing et que cette dernière priorise dans l'ordre de lancée des appels, les appels d'urgence et d'avis publics;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à une telle installation s'élèvent à 9 198,00 \$, toutes les taxes applicables incluses pour la première année, et que des frais de 2 184,53 \$, toutes les taxes applicables incluses sont requis pour maintenir à jour le système pour les années futures;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du Service des travaux publics et du Service de Sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham, cette acquisition représente une économie auprès des dépenses de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'implantation d'un système d'information téléphonique par le biais de l'entreprise « Somum Solutions », pour un montant de 9 198,00 \$, toutes les taxes applicables incluses pour l'installation du système, les licences, les progiciels, la mise en route, les données et services et le contrat d'entretien annuel pour l'année courante, le tout payable à même le fonds de roulement de la Ville, laquelle dépense sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les frais annuels pour les années subséquentes, au montant de 1 900,00 \$, plus toutes les taxes applicables, à même le budget d'opération.

Adoptée à l'unanimité

12-06-197

MODIFICATION DU CARACTERE ACTUEL DE LA RUE ROLAND-CADIEUX POUR DEVENIR SENTIER PEDESTRE ET CYCLABLE

CONSIDÉRANT plusieurs plaintes reliées à l'empiètement sur les terrains avoisinants privés, de poussière excessive, au cours des années, liées à l'utilisation de la rue Roland-Cadieux;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, la résolution numéro 06-04-114 autorisait la fermeture de la rue Roland-Cadieux;

CONSIDÉRANT QUE les actions pour mettre en application ladite résolution ne furent appliquées, il y a lieu de renouveler la démarche;

CONSIDÉRANT QUE la largeur actuelle de 5 mètres n'offre aucun élargissement possible afin de permettre une route à circulation double sens conforme;

CONSIDÉRANT QUE des accessibilités sont existantes, par les rues du Manoir et Aubin;

CONSIDÉRANT QUE le changement de vocation de la rue en sentier pédestre et cyclable en permettra un meilleur accès sécuritaire au parc qui sera prochainement réaménagé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, Monsieur René Tousignant, à poursuivre les démarches reliées à l'application de cette recommandation afin de modifier le caractère de rue de la rue Roland-Cadieux pour sentier pédestre et cyclable.

Adoptée à l'unanimité

12-06-198

AUTORISATION DE MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – ÉVALUATION PRELIMINAIRE INCLUANT LES PLANS POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR DANS LE SECTEUR ST-PHILIPPE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de la part d'usagers piétons, la commission scolaire de la Rivière-du-Nord et l'École primaire de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT des analyses effectuées depuis quelques années;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la route du Canton est dangereuse, même si la vitesse autorisée pour la circulation routière est de 50 km/heure;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de trottoirs pour les élèves marcheurs est un projet pour lequel la Ville de Brownsburg-Chatham est sensible;

CONSIDÉRANT QU'une demande de propositions a été effectuée pour obtenir des soumissions et des plans préliminaires afin de déterminer les coûts reliés pour l'implantation de trottoirs d'une longueur linéaire de 400 mètres ou de 800 mètres;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Laurentides Experts Conseils pour, notamment, la préparation de plans et d'estimés préliminaires pour ledit projet de trottoirs pour un montant de 8 910,95 \$, toutes taxes applicables incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat d'honoraires professionnels pour l'étude de faisabilité proposée par l'entreprise Laurentides Experts Conseils pour un montant de 8 910,95 \$, toutes les taxes applicables incluses et selon les modalités de la proposition numéro ENV-12-029, pour le projet des trottoirs pour les élèves marcheurs de l'École Saint-Philippe.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Lecture de la liste de correspondance par le directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant.

Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

VARIA

12-06-199

**MANDAT A LA FIRME DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNE,
HEBERT ET ASSOCIES POUR REPRESENTER LA
VILLE AUPRES DE LA COMMISSION DES RELATIONS
DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Josée Larocque a déposé une plainte en vertu du code du travail ou d'une autre loi à la suite d'un congédiement, d'une suspension ou d'une autre mesure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit être représentée à titre d'employeur visé par ladite plainte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

Que le conseil municipal mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour la représenter au sujet de cette plainte inscrite par Madame Marie-Josée Larocque, auprès de la Commission des relations du travail.

Adoptée à l'unanimité

12-06-200

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –
REPARATION DE LA ROUTE 327**

CONSIDÉRANT les travaux effectués récemment par le Ministère des Transports du Québec sur la portion de la route 327 situé entre la limite de la Ville de Lachute et le périmètre urbain de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ont créé une cascade de bosses dû à l'ajout de nouveau bitume de dimension très étroit et anormalement surélevé sur la chaussée

CONSIDÉRANT QUE ces multiples bosses créent une situation dangereuse pour les nombreux de cette portion de route provinciale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

Que le Conseil municipal procède à une demande auprès du Ministère des transports du Québec de reprendre les travaux effectués afin de les rendre conforme aux règles de l'art en la matière.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19 h 35 à 19 h 50 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

12-06-201

LEVÉE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19h50, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, greffier et trésorier